
Adresse de la société populaire d'Épernay (Marne) exprimant sa reconnaissance à la Convention d'avoir sauvé la République à l'occasion du dernier complot, en annexe de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Épernay (Marne) exprimant sa reconnaissance à la Convention d'avoir sauvé la République à l'occasion du dernier complot, en annexe de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 315-316;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22981_t1_0315_0000_11

Fichier pdf généré le 09/07/2021

pourraient souiller sa pureté, et vomisse une lave enflammée qui dévore le profane qui voudrait en approcher.

Pour nous, amis zélés et sincères de la vertu et des mœurs, nous avons voué guerre éternelle aux intrigans, aux fanatiques, aux êtres corrompus et méchans. La République et les principes sont tout pour nous. L'idolâtrie pour les individus est un crime à nos yeux. Déterminés à soutenir et à sceller, s'il le faut, de notre sang, la liberté et l'égalité, nous jurons, sur le poignard de Brutus, haine et mort aux tyrans et aux Catilins.

Fait en directoire, au Mans, ce 17 thermidor, l'an 2^e de la République une et indivisible.

MASSAL (*présid.*), HAMARD (*secrét.-g^{al}*).

Mention marginale, insertion au bulletin (1).

57

[*La comm. de Châtenay-la-Montagne* (2) à la *Conv.*; *s.d.*] (3).

Citoyens représentans,

Le vaisseau de la République vient d'être agité d'une des plus violentes tempêtes qu'il ait encore essuyé. Un cruel et perfide tyran, longtemps caché sous les dehors hypocrites d'un faux patriotisme, a tantôt de s'élever sur les débris de la liberté. Il avoit résolu, le traître, de porter une main sacrilège et meurtrière sur les membres de cet auguste sénat, au zèle duquel nous avons confié nos plus chers intérêts. D'infâmes complices de ses crimes ont voulu profaner, par leurs fureurs, ce sanctuaire des loix, et ensevelir dans ses ruines, sous leurs coupables efforts, notre bonheur, dont il est l'heureux dépositaire. Mais le puissant génie de la liberté offensée s'est levé tout à coup. Il a parlé par votre organe, et, à cette voix terrible, tous vos redoutables ennemis, le tyran sanguinaire et ses suppôts affreux, ont disparu. C'est avec les plus vifs transports d'allégresse, citoyens représentans, que la commune de Châtenay-la-Montagne félicite la Convention nationale du nouveau triomphe, que sa prudence et son énergie viennent de lui faire remporter sur un des plus horribles complots qui ait existé depuis longtemps. L'honneur en est à elle. Nous en goûtons les doux fruits. En bons patriotes reconnoissans, nous ne cesserons d'unir toujours nos vœux et tous nos efforts à la sagesse et au courage de ses membres, pour lesquels nous sommes prêts à sacrifier notre vie, et entre les mains desquels repose le seul et véritable bonheur d'un vrai républicain, la liberté.

L. LUGARDON.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

58

[*Les c^{ns} de la comm. de Riom* (1) à la *Conv.*; *s.d.*] (2).

Représentants du peuple,

Encore une fois vous avés foudroyé la tyrannie; encore une fois votre courage vient de sauver la patrie. Ils ne sont plus, ces nouveaux conspirateurs, qui, sous le masque de la popularité, assassinoient la liberté. Les hypocrites ! Ils n'avoient donc, avec votre bras, abbatu d'autres factions que pour régner à leur place. En terrassant les Danton, les Hébert, les Ronsin, Robespierre, Couthon, Saint-Just s'étoient donc emparés de leurs projets liberticides, avoient succédé à leur scélératesse ! Comme eux, ils séduisoient le peuple; comme eux, le peuple les a punis : ainsi périront tous ceux qui oseront jamais attenter à sa souveraineté.

Fondateurs de la République, maintenez votre ouvrage, malgré la rage des passions conjurées : conduisez au port le vaisseau que vous gouvernés, ainsi le veut le peuple. Il est debout pour vous prêter toute sa force. Mille fois trahi, ce n'est plus les hommes qu'il encense, c'est autour des vrais principes de la liberté, et de ceux qui les défendent, qu'il se rallie.

Tel est l'esprit invariable de cette commune toujours dévouée à ses devoirs; c'est à la masse de la Convention qu'elle demeure attachée, comme à son unique appui. C'est à vous, représentans, qu'elle renouvelle sa confiance sans bornes, soumission entière aux loix, et l'assurance de vivre et mourir pour la République une et indivisible.

[Suivent environ 450 signatures].

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

59

[*Les membres composant la sté popul. d'Epernay* (4) à la *Conv.*; *Epernay, 14 therm. II*] (5).

Tremblez, tyrans de l'Europe ! Votre digne émule, Catilina, n'est plus. Déjà plusieurs des conjurés ont subi la peine due à leurs forfaits; le reste va être pulvérisé. Encore quelques jours, et la France n'aura plus à rougir de leur présence.

Les scélérats ! Après tant de conspirations découvertes et annéanties, après tant de têtes abbatues, tant de contre-révolutionnaires exterminés, vouloir encore trahir la patrie ! Vouloir nous redonner un roi !

Lâches hypocrites, vous aviez sans cesse à la bouche les mots d'honneur, de justice, de pro-

(1) Puy-de-Dôme.

(2) C 315, pl. 1262, p. 29. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l).

(3) Mention marginale du 20 thermidor, signée P. BARRAS.

(4) Marne.

(5) C 315, pl. 1262, p. 19. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l); *J. Sablier* (du soir), n^o 1483 (pour 1485).

(1) Mention marginale du 20 therm., signée P. BARRAS.

(2) Ci-devant Châtenay-Malabry (départ^t de Paris).

(3) C 315, pl. 1262, p. 50. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l).

(4) Mention marginale du 20 thermidor, signée P. BARRAS.

bité, de vertus, et vos cœurs suoient le crime, le sang et le carnage. Vous raisonnez en théologiens sur l'existence de l'Être suprême, et personne n'y croyoit moins que vous. Vos discours étoient une compilation d'argumens sur l'immortalité de l'âme, et vous étiez au fond les êtres les plus immoraux. Assassins, vous criiez continuellement à l'assassinat ! Ambitieux, vous prêchiez la modestie ! Vous détestiez les rois, et les rois étoient vos amis ! Tous les crimes de l'Angleterre que vous nous peigniez avec tant d'énergie, vous les partagiez avec son Pitt, ses ministres, son parlement ! Vous sembleriez être les plus fermes soutiens de la révolution. La constitution étoit votre ouvrage. La République vous devoit son existence, la patrie sa reconnaissance, les François leur admiration. Et dans tout cela, quel étoit votre but ? Que vouliez-vous ? Nous assassiner ! Que vouliez-vous ? Régner ! Eh bien, réglez maintenant ! Ceux qui vous accompagnent en allant au sombre réduit, peuvent déjà vous former une cour assez nombreuse. Ceux qui vous ont devancés seront vos sujets. Soyez sans inquiétude : le nombre augmentera, car vos adhérens iront vous rejoindre.

Et toi, sublime Convention, reçois les hommages d'un peuple libre et reconnoissant. Tu viens de sauver encore une fois la République ; tu viens encore une fois de bien mériter de la patrie.

Continue de déjouer les manœuvres des conspirateurs, et les intrigues des modérés qui, sous le masque du patriotisme, assassinent encore journellement la liberté. Imprime la terreur sur le front des méchants. Porte la consolation dans le cœur des hommes innocens et vertueux. Ne souffre pas qu'on te parle d'indulgence, de relâchement sur les mesures révolutionnaires.

L'abyme est creusé, il faut y précipiter tous les rois, tous les brigands, tous les factieux, tous les contre-révolutionnaires. Point de trêves, point de paix, que la liberté du monde ne soit assurée ! En toi réside notre unique espoir. De toi dépendent nos triomphes, la gloire et le bonheur du peuple françois. S. et F.

MORIZET (*présid.*), ARNOU (*secrét.*), MUSEUX (*vice-secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

60

[Une députation de la section des Gravilliers présente un citoyen persécuté par les traîtres qui sont tombés sous le fer des lois. Elle demande pour ce citoyen, père de cinq enfans, une indemnité pour les pertes que lui a fait essuyer sa persécution. Renvoyé au comité des secours publics] (1).

Section des Gravilliers

Assemblée générale. Extrait du registre des délibérations de l'assemblée du 15 thermidor an II (2).

Appert, par procès-verbal dudit jour, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture d'une pétition du citoyen Boisseau, qui doit être présenté à la Convention nationale, l'assemblée générale a nommé le citoyen Nau et le citoyen Latouche pour accompagner le citoyen Boisseau à la Convention nationale.

Signé TOURNOIS (*président*) (3).

61

[L'assemblée admet à sa barre, au milieu des plus vifs applaudissemens, une députation des invalides privés de la vue ou de deux de leurs membres ; ces intéressantes victimes, après avoir remercié l'assemblée de les avoir délivrés des harpies qui gouvernaient la maison nationale des Invalides, réclament à leur égard l'exécution de la loi du 6 juin 1793, dont l'article X les assimile aux capitaines pour la pension à laquelle ils ont droit.

Renvoyé au comité des secours publics (4)].

62

[L'assemblée renvoie aux comités de salut public et d'agriculture réunis, la réclamation des bouchers détaillans de Paris, qui ont été expulsés des halles et marchés par le conseil général infâme qui vient de tomber sous le glaive de la loi (5)].

(1) *J. Sablier*, n° 1486.

(2) C 315, pl. 1262, p. 56.

(3) Pour extrait conforme SEURAT (*secrét. ad hoc*).

(4) *Ann. patr.*, n° DLXXXIV ; *J. Sablier*, n° 1483 [pour 1485].

(5) *Ann. patr.*, n° DLXXXIV ; *C. Eg.*, n° 719.

(1) Mention marginale du 20 therm. II.